Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 085-200023778-20261007-DCP2026_351-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

DECISION DU PRESIDENT N°2026-351

ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N°262401 FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION, MONTAGE ET MISE EN ROUTE DE MATERIELS DE LAVAGE HAUTE PRESSION ET MATERIELS DE DESINFECTION

Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5216 et suivants,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,
Vu la délibération n°2026-03-08 du 9 avril 2026 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu les crédits inscrits au Budget 2026,
Vu l'avis d'appel public à concurrence n°1167495 envoyé à publication le 18 juin 2026 sur le Journal d'Annonces Légales Les Echos, avec une date limite de réception des offres au 10 juillet 2026 à 12h00.
Vu le rapport d'analyse des offres,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer le marché n°262401 « Fourniture, livraison, installation, montage et mise en route de matériels de lavage haute pression et matériels de désinfection », d'une durée de 6 mois à compter de sa notification, pour un montant de 44 700.00 € HT au candidat SAS OKI.

Article 2 : de signer le marché n°262401 « Fourniture, livraison, installation, montage et mise en route de matériels de lavage haute pression et matériels de désinfection », avec le candidat SAS OKI.

Article 3 : de préciser que la présente décision sera transmise pour information au Conseil communautaire.

Givrand, le 7 octobre 2026

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 27 OCT. 2026
- de la publication sur www.payssaintgilles.fr le : 27 OCT. 2026

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr